DÉCISIONS

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2020/859 DE LA COMMISSION

du 16 juin 2020

écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

[notifiée sous le numéro C(2020) 3609]

(Les textes en langues allemande, anglaise, bulgare, croate, danoise, espagnole, française, grecque, italienne, lituanienne, néerlandaise, polonaise, roumaine, slovaque, slovène et tchèque sont les seuls faisant foi.)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 1306/2013 du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant les règlements (CEE) nº 352/78, (CE) nº 165/94, (CE) nº 2799/98, (CE) nº 814/2000, (CE) nº 1290/2005 et (CE) nº 485/2008 du Conseil ([1]), et notamment son article 52, en liaison avec l'article 131 de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique,

après consultation du comité des Fonds agricoles,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 52 du règlement (UE) nº 1306/2013, la Commission procède aux vérifications nécessaires, communique aux États membres les résultats de ces vérifications, prend connaissance des observations émises par ceux-ci, engage des discussions bilatérales pour parvenir à un accord avec les États membres concernés et communique formellement ses conclusions à ces derniers.

(2) Les États membres ont eu la possibilité de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation. Cette possibilité a été utilisée dans certains cas, et les rapports émis à l'issue de la procédure ont été examinés par la Commission.

(3) Conformément au règlement (UE) nº 1306/2013, seules les dépenses agricoles effectuées conformément au droit de l'Union peuvent être financées.

(4) Il ressort des vérifications effectuées, des discussions bilatérales et des procédures de conciliation qu'une partie des dépenses déclarées par les États membres ne remplit pas cette condition et ne peut donc être financée au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

(5) Il y a lieu d'indiquer les montants qui n'ont pas été reconnus comme pouvant être imputés au FEAGA et au Feader. Ces montants ne concernent pas les dépenses effectuées plus de vingt-quatre mois avant que la Commission ait notifié par écrit les résultats des vérifications aux États membres.

(6) Le calcul des montants écartés du financement de l'Union par la présente décision doit également tenir compte de toute réduction ou suspension appliquée conformément à l'article 41 du règlement (UE) nº 1306/2013, étant donné que ces réductions ou suspensions ont un caractère provisoire et sont sans préjudice des décisions prises en application des articles 51 et 52 dudit règlement.

(7) Pour les cas visés à la présente décision, l'évaluation des montants à écarter en raison de leur non-conformité au droit de l'Union a été communiquée par la Commission aux États membres dans le cadre d'un rapport de synthèse ([2]).

([1]) JO L 347 du 20.12.2013, p. 549.
([2]) Ares(2020)2639588.

(8) La présente décision ne préjuge en rien des conséquences financières que la Commission pourrait tirer d'arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne dans des affaires en instance à la date du 31 mars 2020,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les montants indiqués en annexe, qui concernent les dépenses engagées par les organismes payeurs agréés des États membres et déclarées dans le cadre du FEAGA ou du Feader, sont exclus du financement de l'Union.

Article 2

Le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, la République tchèque, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République de Croatie, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lituanie, le Royaume des Pays-Bas, la République de Pologne, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 16 juin 2020.

Par la Commission
Janusz WOJCIECHOWSKI
Membre de la Commission

ANNEXE

Décision: 63

Poste budgétaire: 05040501

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DE	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2016	Remboursement lié à la correction financière (CF) publiée dans la décision ad hoc 62	PONCTUEL		EUR	150 000,00	0,00	150 000,00
					Total DE:	**EUR**	**150 000,00**	**0,00**	**150 000,00**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	150 000,00	0,00	150 000,00

Poste budgétaire: 05046001

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
CZ	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-509/18	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	144 617,10	0,00	144 617,10
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-509/18	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	6 499,55	0,00	6 499,55

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-8/20	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	14 191,54	0,00	14 191,54
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-8/20	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	15 511,62	0,00	15 511,62
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2019	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-8/20	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	5 405,86	0,00	5 405,86
					Total CZ:	**EUR**	**186 225,67**	**0,00**	**186 225,67**
DE	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2017	Remboursement lié à la correction financière (CF) publiée dans la décision ad hoc 62	PONCTUEL		EUR	53 750,00	0,00	53 750,00
					Total DE:	**EUR**	**53 750,00**	**0,00**	**53 750,00**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	239 975,67	0,00	239 975,67

Poste budgétaire: 05070107

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BE	Irrégularités	2012	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-287/16RENV	PONCTUEL		EUR	9 601 619,00	0,00	9 601 619,00
					Total BE:	**EUR**	**9 601 619,00**	**0,00**	**9 601 619,00**
BG	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs dans le FEAGA et remboursement en raison d'un double recouvrement	PONCTUEL		EUR	238 474,09	0,00	238 474,09
					Total BG:	**EUR**	**238 474,09**	**0,00**	**238 474,09**
GR	Aides directes découplées	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-252/18P	TAUX FORFAITAIRE	25,00%	EUR	85 534 291,54	10 905 970,63	74 628 320,91
	Aides directes découplées	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-252/18P	TAUX FORFAITAIRE	25,00%	EUR	96 766 888,08	0,00	96 766 888,08
	Aides directes découplées	2012	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire C-252/18P	TAUX FORFAITAIRE	25,00%	EUR	97 222 743,23	0,00	97 222 743,23
					Total GR:	**EUR**	**279 523 922,85**	**10 905 970,63**	**268 617 952,22**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	289 364 015,94	10 905 970,63	278 458 045,31

Poste budgétaire: 6701

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BG	Certification	2017	Non-respect des délais de paiement pour le programme en faveur de la consommation de fruits à l'école — FEAGA hors SIGC	PONCTUEL		EUR	- 101 055,76	0,00	- 101 055,76
					Total BG:	**EUR**	**- 101 055,76**	**0,00**	**- 101 055,76**
CY	Aides directes découplées	2019	Paiement en faveur de l'écologisation — année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	- 1 589,93	0,00	- 1 589,93
	Aides directes découplées	2017	Paiement en faveur de l'écologisation/réalisation de contrôles sur place présentant une qualité suffisante, calcul correct de l'aide, y compris les réductions et sanctions administratives — année de demande 2016/réalisation de contrôles sur place présentant une qualité suffisante Années de demande 2015 -2016	PONCTUEL		EUR	- 78 945,58	0,00	- 78 945,58
	Aides directes découplées	2018	Paiement en faveur de l'écologisation/réalisation de contrôles sur place présentant une qualité suffisante, calcul correct de l'aide, y compris les réductions et sanctions administratives — année de demande 2017/réalisation de contrôles sur place en nombre suffisant	PONCTUEL		EUR	- 39 360,36	0,00	- 39 360,36
	Aides directes découplées	2019	RPUS 2018	PONCTUEL		EUR	- 1 529,16	0,00	- 1 529,16

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2017	RPUS/réalisation de contrôles sur place présentant une qualité suffisante, calcul correct de l'aide, y compris les réductions et sanctions administratives — année de demande 2016/recouvrements couvrant les années de demande 2012-2016	PONCTUEL		EUR	- 163 717,35	0,00	- 163 717,35
	Aides directes découplées	2018	RPUS/calcul correct de l'aide, y compris les réductions et sanctions administratives — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 8 895,31	0,00	- 8 895,31
	Soutien couplé facultatif — aides à la surface	2017	SCF/réalisation de contrôles sur place présentant une qualité suffisante — ciblage des agriculteurs à risque lors de l'analyse des risques — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 53 690,80	0,00	- 53 690,80
	Aides directes découplées	2019	RJA — année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	- 67,36	0,00	- 67,36
	Aides directes découplées	2017	RJA/réalisation de contrôles sur place présentant une qualité suffisante, calcul correct de l'aide, y compris les réductions et sanctions administratives — années de demande 2015-2016	PONCTUEL		EUR	- 5 957,20	0,00	- 5 957,20

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2018	RJA/réalisation de contrôles sur place présentant une qualité suffisante, calcul correct de l'aide, y compris les réductions et sanctions administratives — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 3 254,37	0,00	- 3 254,37
					Total CY:	**EUR**	**- 357 007,42**	**0,00**	**- 357 007,42**
DE	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Écarts dans les rapprochements de dettes FEAGA	PONCTUEL		EUR	- 4 146,65	0,00	- 4 146,65
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs individuelles dans le FEAGA	PONCTUEL		EUR	- 11 417,87	0,00	- 11 417,87
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs individuelles dans le FEAGA	PONCTUEL		EUR	- 37 171,51	0,00	- 37 171,51
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE03 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 237 834,00	0,00	- 237 834,00
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE03 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 199 169,67	0,00	- 199 169,67
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE03 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 230 772,68	0,00	- 230 772,68
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE04 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	-1 922 065,48	0,00	-1 922 065,48

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE04 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	-1 875 440,40	0,00	-1 875 440,40
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE04 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-2 062 847,13	0,00	-2 062 847,13
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE07 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 623 115,28	0,00	- 623 115,28
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE07 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 307 953,88	0,00	- 307 953,88
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE07 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 265 285,50	0,00	- 265 285,50
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE11 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 265 671,21	0,00	- 265 671,21
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE11 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 191 654,52	0,00	- 191 654,52

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE11 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 145 382,85	0,00	- 145 382,85
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE12 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 169 907,04	0,00	- 169 907,04
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE12 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 145 885,59	0,00	- 145 885,59
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE12 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 210 445,12	0,00	- 210 445,12
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE15 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 698 756,67	0,00	- 698 756,67
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE15 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 594 052,90	0,00	- 594 052,90
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE15 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 772 251,64	0,00	- 772 251,64

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE17 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 78 901,22	0,00	- 78 901,22
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE17 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 80 472,43	0,00	- 80 472,43
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE17 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 123 593,45	0,00	- 123 593,45
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE18 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 38 315,22	0,00	- 38 315,22
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE18 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 32 740,70	0,00	- 32 740,70
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE18 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 91 094,37	0,00	- 91 094,37
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE19 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 476 321,83	0,00	- 476 321,83

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE19 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 419 481,87	0,00	- 419 481,87
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE19 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 625 786,66	0,00	- 625 786,66
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE20 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 51 576,26	0,00	- 51 576,26
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE20 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 68 342,32	0,00	- 68 342,32
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE20 — année de demande 2017	PONCTUEL-LE		EUR	- 21 311,13	0,00	- 21 311,13
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE21 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 175 037,41	0,00	- 175 037,41
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE21 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 81 608,02	0,00	- 81 608,02

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE21 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 70 608,02	0,00	- 70 608,02
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE23 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 298 783,54	0,00	- 298 783,54
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE23 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 263 146,73	0,00	- 263 146,73
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE23 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 340 159,42	0,00	- 340 159,42
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE26 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 986 326,13	0,00	- 986 326,13
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE26 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	-1 007 155,07	0,00	-1 007 155,07
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — terres arables avec couverture végétale — DE26 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-1 390 814,84	0,00	-1 390 814,84

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2016	Détermination incorrecte des prairies permanentes — année d'ensemencement — DE03 — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 2 010,17	0,00	- 2 010,17
	Aides directes découplées	2017	Détermination incorrecte des prairies permanentes — année d'ensemencement — DE03 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 36 900,10	0,00	- 36 900,10
	Aides directes découplées	2018	Détermination incorrecte des prairies permanentes — année d'ensemencement — DE03 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 70 969,46	0,00	- 70 969,46
					Total DE:	**EUR**	**-17 802 683,96**	**0,00**	**-17 802 683,96**
DK	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs dans le FEAGA	PONCTUEL		EUR	- 15 710,15	0,00	- 15 710,15
					Total DK:	**EUR**	**- 15 710,15**	**0,00**	**- 15 710,15**
ES	Vin - Investissements	2016	Absence de contrôle du caractère raisonnable des coûts pour les investissements 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 60 287,43	0,00	- 60 287,43
	Vin - Investissements	2017	Absence de contrôle du caractère raisonnable des coûts pour les investissements 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 46 018,71	- 14 713,79	- 31 304,92
	Vin - Investissements	2018	Absence de contrôle du caractère raisonnable des coûts pour les investissements 2018	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 14 789,48	0,00	- 14 789,48
	Vin - Investissements	2016	Mesures payées mais non approuvées	PONCTUEL		EUR	- 94 864,95	0,00	- 94 864,95

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Vin - Investissements	2017	Mesures payées mais non approuvées	PONCTUEL		EUR	- 51 221,90	- 818,87	- 50 403,03
	Apurement des comptes — apurement financier	2017	Erreurs dans le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	- 417,16	0,00	- 417,16
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs dans le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	- 785 899,42	0,00	- 785 899,42
	Certification	2017	Erreurs matérielles détectées par l'OC — FEAGA SIGC	MONTANT ESTIMÉ		EUR	- 50 588,85	- 202,07	- 50 386,78
	Certification	2017	Erreurs matérielles détectées par l'OC — FEAGA hors SIGC	MONTANT ESTIMÉ		EUR	-1 186 869,74	- 40,46	-1 186 829,28
					Total ES:	**EUR**	**-2 290 957,64**	**- 15 775,19**	**-2 275 182,45**
FR	Apurement des comptes — apurement financier	2017	Erreurs «Structurations de l'élevage» Erreurs «Aides aux réseaux de référence» Créances Aide à la production de bananes	PONCTUEL		EUR	- 99 395,58	0,00	- 99 395,58
	Certification	2017	Erreur connue dans les retards de paiement (sauf programmes de distribution de lait et de fruits dans les écoles et promotion générique)	PONCTUEL		EUR	-12 816 419,70	- 47 234,63	-12 769 185,07
	Certification	2016	Erreur connue dans les retards de paiement pour les programmes de distribution de fruits dans les écoles	PONCTUEL		EUR	- 825 143,89	- 15 376,27	- 809 767,62

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs connues dans le FEAGA	PONCTUEL		EUR	- 91 787,23	- 675,88	- 91 111,35
	Certification	2017	Erreurs connues pour le FEAGA hors SIGC	PONCTUEL		EUR	- 695 695,49	- 5 159,98	- 690 535,51
	Certification	2017	Erreurs connues dans les retards de paiement (uniquement programmes de distribution de lait dans les écoles et promotion générique)	PONCTUEL		EUR	-1 736 528,82	0,00	-1 736 528,82
	Certification	2017	Erreurs connues dans les créances	PONCTUEL		EUR	- 83 825,14	0,00	- 83 825,14
	Certification	2017	Erreur la plus probable (EPP) dans le FEAGA hors SIGC	PONCTUEL		EUR	-7 947 694,73	- 31 464,66	-7 916 230,07
					Total FR:	**EUR**	**-24 296 490,58**	**- 99 911,42**	**-24 196 579,16**
GB	Apurement des comptes — apurement financier	2018	CEB/2019/050/GB - Erreurs détectées par l'OC dans le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	- 160 580,94	- 7,11	- 160 573,83
	Certification	2016	CEB/2019/050/GB - Non-respect des délais de paiement — année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	-7 340 707,35	-7 340 707,35	0,00
	Certification	2017	Erreurs financière constatées lors des tests de validation pour le FEAGA	PONCTUEL		EUR	- 8 366,25	0,00	- 8 366,25
	Apurement des comptes — apurement financier	2017	Réductions dues au non-respect des délais de paiement	PONCTUEL		EUR	-27 947 326,00	-27 947 326,00	0,00

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Certification	2017	Réductions dues au non-respect des délais de paiement(2)	PONCTUEL		EUR	-1 474 766,26	-1 474 766,26	0,00
					Total GB:	**EUR**	**-36 931 746,80**	**-36 762 806,72**	**- 168 940,08**
HR	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs financières dans le FEAGA SIGC	PONCTUEL		EUR	- 286,82	0,00	- 286,82
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs financières constatées par l'organisme de certification — FEAGA hors SIGC	PONCTUEL		EUR	- 1 342,65	0,00	- 1 342,65
					Total HR:	**EUR**	**- 1 629,47**	**0,00**	**- 1 629,47**
IE	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Dettes FEAGA	PONCTUEL		EUR	- 370 634,10	0,00	- 370 634,10
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Remboursement P-STO	PONCTUEL		EUR	38,20	0,00	38,20
					Total IE:	**EUR**	**- 370 595,90**	**0,00**	**- 370 595,90**
NL	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs connues et erreurs aléatoires dans le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	- 24 654,23	0,00	- 24 654,23
					Total NL:	**EUR**	**- 24 654,23**	**0,00**	**- 24 654,23**
PL	Aides directes découplées	2018	Paiement en faveur de l'écologisation/classification des terres agricoles, différences au niveau de l'occupation des sols, distinction entre les céréales d'hiver et les céréales d'été — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 336 496,14	0,00	- 336 496,14

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2019	Paiement en faveur de l'écologisation/classification des terres agricoles, différences au niveau de l'occupation des sols, distinction entre les céréales d'hiver et les céréales d'été — année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	- 282 691,64	0,00	- 282 691,64
					Total PL:	**EUR**	**- 619 187,78**	**0,00**	**- 619 187,78**
RO	Soutien couplé facultatif	2018	Année de demande 2016 — SCF — toutes les mesures liées à la surface — calcul incorrect des paiements/sanctions	PONCTUEL		EUR	-2 259 429,31	0,00	-2 259 429,31
	Soutien couplé facultatif	2018	Année de demande 2017 — SCF — toutes les mesures liées à la surface — calcul incorrect des paiements/sanctions	PONCTUEL		EUR	- 469 759,19	0,00	- 469 759,19
	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	2018	Discipline financière — années de demande 2015-2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 325 847,93	0,00	- 325 847,93
	Aides directes découplées	2017	Augmentation des contrôles sur place — écologisation - 32 016	PONCTUEL		EUR	- 35 284,55	0,00	- 35 284,55
	Aides directes découplées	2017	Augmentation des contrôles sur place — RPUS 2016	PONCTUEL		EUR	-1 395 906,41	0,00	-1 395 906,41
	Aides directes découplées	2016	Augmentation des contrôles sur place — RPA 2015	PONCTUEL		EUR	- 87 863,60	0,00	- 87 863,60

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2017	Augmentation des contrôles sur place — RPA 2016	PONCTUEL		EUR	-1 470 037,99	0,00	-1 470 037,99
	Soutien couplé facultatif	2016	Augmentation des contrôles sur place — SCF 2015	PONCTUEL		EUR	- 24 183,58	0,00	- 24 183,58
	Aides directes découplées	2016	Augmentation des contrôles sur place — RJA 2015	PONCTUEL		EUR	- 13 817,99	0,00	- 13 817,99
	Soutien couplé facultatif	2016	Erreur connue détectée par l'OC — SCF M12 année de demande 2015	PONCTUEL		EUR	- 263 877,30	0,00	- 263 877,30
	Soutien couplé facultatif	2017	Erreur connue détectée par l'OC — SCF M12 année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 222 049,28	0,00	- 222 049,28
	Soutien couplé facultatif	2018	Erreur connue détectée par l'OC — SCF M12 année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 77 146,10	0,00	- 77 146,10
	Soutien couplé facultatif	2017	Erreurs connues dans le SIGC sauf SCF M12	PONCTUEL		EUR	- 16 250,94	0,00	- 16 250,94
	Programme en faveur de la consommation de fruits à l'école (statistiques de contrôle)	2017	Erreurs connues hors SIGC	PONCTUEL		EUR	- 8,86	0,00	- 8,86

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Soutien couplé facultatif	2016	Retard dans l'actualisation du SIPA — 2015 — SCF à la surface	PONCTUEL		EUR	- 61 035,03	0,00	- 61 035,03
	Soutien couplé facultatif — aides à la surface	2017	Retard dans la mise à jour du SIPA — 2016 — SCF à la surface	PONCTUEL		EUR	- 21 577,04	0,00	- 21 577,04
	Aides directes découplées	2016	Absence de distinction correcte entre terres mises en jachère et prairies — 2015	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-5 523 352,04	0,00	-5 523 352,04
	Aides directes découplées	2017	Absence de distinction correcte entre terres mises en jachère et prairies — 2016	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-6 134 457,64	0,00	-6 134 457,64
	Aides directes découplées	2016	Retard dans la mise à jour du SIPA — 2015, y compris absence de recouvrement pour les années précédentes	PONCTUEL		EUR	-16 623 278,26	0,00	-16 623 278,26
	Aides directes découplées	2017	Retard dans la mise à jour du SIPA — 2016, y compris absence de recouvrement pour les années précédentes	PONCTUEL		EUR	-17 040 111,37	0,00	-17 040 111,37
	Aides directes découplées	2016	Qualité des contrôles sur place — 2015 Contrôle de l'écologisation	PONCTUEL		EUR	- 72 476,29	0,00	- 72 476,29
	Aides directes découplées	2016	Qualité des contrôles sur place — 2015 Éligibilité des parcelles & et absence de délimitation géospatiale	PONCTUEL		EUR	-6 536 442,75	0,00	-6 536 442,75

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Soutien couplé facultatif	2016	Qualité des contrôles sur place — 2015 Éligibilité des parcelles & et absence de délimitation géospatiale — SCF à la surface	PONCTUEL		EUR	- 101 260,35	0,00	- 101 260,35
	Aides directes découplées	2017	Qualité des contrôles sur place — 2016 Contrôle de l'écologisation	PONCTUEL		EUR	- 40 058,24	0,00	- 40 058,24
	Aides directes découplées	2017	Qualité des contrôles sur place — 2016 Éligibilité des parcelles & et absence de délimitation géospatiale	PONCTUEL		EUR	-11 725 707,01	0,00	-11 725 707,01
	Soutien couplé facultatif — aides à la surface	2017	Qualité des contrôles sur place — 2016 Éligibilité des parcelles & et absence de délimitation géospatiale — SCF à la surface	PONCTUEL		EUR	- 773 248,39	0,00	- 773 248,39
					Total RO:	**EUR**	**-71 314 467,44**	**0,00**	**-71 314 467,44**
SI	Conditionnalité	2017	conditionnalité: portée limitée des ERMG 2 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 1 109,54	0,00	- 1 109,54
	Conditionnalité	2018	Conditionnalité: portée limitée des ERMG 2 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 419,96	0,00	- 419,96

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2019	Conditionnalité: portée limitée des ERMG 2 — année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	- 193,78	0,00	- 193,78
					Total Sl:	**EUR**	**- 1 723,28**	**0,00**	**- 1 723,28**
SK	Certification	2017	Erreur dans le FEAGA	PONCTUEL		EUR	- 15 850,61	0,00	- 15 850,61
					Total SK:	**EUR**	**- 15 850,61**	**0,00**	**- 15 850,61**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	-154 143 761,02	-36 878 493,33	-117 265 267,69

Poste budgétaire: 6 7 1 1

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BG	Certification	2017	Feader SIGC — correction financière pour EPP — exercice 2017	MONTANT ESTIMÉ		EUR	- 826 962,26	- 141 780,04	- 685 182,22
	Apurement des comptes — apurement financier	2016	Erreurs dans le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	- 4 750,20	- 75,67	- 4 674,53
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs dans le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	- 3 326,42	- 10,04	- 3 316,38

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Certification	2017	Correction financière pour EPP – Feader hors SIGC – exercice 2017	MONTANT ESTIMÉ		EUR	-1 288 760,47	0,00	-1 288 760,47
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2016	M121 — caractère raisonnable des coûts (comité d'évaluation 10 %)	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	- 49 000,39	0,00	- 49 000,39
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2016	M121 — caractère raisonnable des coûts (achat direct 5 %)	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	- 87,74	0,00	- 87,74
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2016	M123 — caractère raisonnable des coûts (comité d'évaluation 15 %)	TAUX FORFAITAIRE	15,00%	EUR	- 77 487,59	0,00	- 77 487,59
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2016	M123 — caractère raisonnable des coûts (achat direct 5 %)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 405,20	0,00	- 405,20
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2016	M311 - caractère raisonnable des coûts (achat direct 5 %)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 130,50	0,00	- 130,50
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2016	M312 — caractère raisonnable des coûts (comité d'évaluation 10 %)	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	- 13 347,56	0,00	- 13 347,56
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2016	M312 - caractère raisonnable des coûts (achat direct 5 %)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 1 679,09	0,00	- 1 679,09
					Total BG:	**EUR**	**-2 265 937,42**	**- 141 865,75**	**-2 124 071,67**

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
CY	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Feader/procédures correctes pour garantir le recouvrement des paiements indus, sanctions administratives comprises, à la suite des mises à jour du SIPA — années de demande 2012-2017	PONCTUEL		EUR	- 862,71	0,00	- 862,71
					Total CY:	**EUR**	**- 862,71**	**0,00**	**- 862,71**
DE	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Écarts dans les rapprochements de dettes Feader	PONCTUEL		EUR	- 5 609,48	0,00	- 5 609,48
	Feader — Développement rural — Investissements — Bénéficiaires publics	2018	Apurement financier 2018 - Erreurs d'échantillonnage	PONCTUEL		EUR	- 2 068,95	0,00	- 2 068,95
	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2018	Apurement financier 2018 - Erreurs d'échantillonnage	PONCTUEL		EUR	- 36 675,19	0,00	- 36 675,19
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs individuelles dans le Feader	PONCTUEL		EUR	- 41 861,90	0,00	- 41 861,90
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs individuelles dans le FEAGA	PONCTUEL		EUR	- 43 440,35	0,00	- 43 440,35
					Total DE:	**EUR**	**- 129 655,87**	**0,00**	**- 129 655,87**
DK	Apurement des comptes — apurement financier	2018	EPP pour le Feader supérieure au seuil de signification	MONTANT ESTIMÉ		EUR	- 104 531,21	- 1 466,19	- 103 065,02
					Total DK:	**EUR**	**- 104 531,21**	**- 1 466,19**	**- 103 065,02**

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2016	Correction de 5 % pour M4.2 — lacune dans le contrôle clé «Évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts»	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 114 165,67	- 664,42	- 113 501,25
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2017	Correction de 5 % pour M4.2 — lacune dans le contrôle clé «Évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts»	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 131 669,04	- 448,30	- 131 220,74
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2018	Correction de 5 % pour M4.2 — lacune dans le contrôle clé «Évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts»	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 311 351,53	0,00	- 311 351,53
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs dans le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	- 455,90	0,00	- 455,90
	Feader Leader — Développement rural	2016	Montants irréguliers - bénéficiaire individuel audité dans le cadre de la DAS PF/7915/2016)	PONCTUEL		EUR	- 210 283,49	0,00	- 210 283,49
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2017	Absence de contrôle-clé «vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics avec les réglementations nationale et de l'Union» pour ES07 (Castille-La Manche)	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	- 311 018,95	- 5 552,12	- 305 466,83

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2018	Absence de contrôle-clé «vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics avec les réglementations nationale et de l'Union» pour ES07 (Castille-La Manche)	TAUX FORFAITAIRE	10,00%	EUR	- 153 806,87	- 11,66	- 153 795,21
					Total ES:	**EUR**	**-1 232 751,45**	**- 6 676,50**	**-1 226 074,95**
FR	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2015	Dépenses inéligibles — Mesure 121	PONCTUEL		EUR	- 146 174,07	- 14 617,41	- 131 556,66
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2015	Dépenses inéligibles — Mesure 123	PONCTUEL		EUR	- 23 282,54	- 2 328,25	- 20 954,29
	Feader — Développement rural — Investissements — Bénéficiaires publics	2016	Dépenses inéligibles — Mesure 321	PONCTUEL		EUR	- 110 534,88	- 3 583,62	- 106 951,26
	Feader Leader — Développement rural	2015	Dépenses inéligibles — Mesure 413	PONCTUEL		EUR	- 2 942,49	0,00	- 2 942,49
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2016	Dépenses inéligibles — Mesure 6.1	PONCTUEL		EUR	- 163 632,00	0,00	- 163 632,00
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2017	Dépenses inéligibles — Mesure 6.1	PONCTUEL		EUR	- 607 432,00	0,00	- 607 432,00
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2018	Dépenses inéligibles — Mesure 6.1	PONCTUEL		EUR	- 98 152,00	0,00	- 98 152,00

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Mesure 10: contrôles sur place tardifs pour les années de demande 2015, 2016 et 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 299 473,78	0,00	- 299 473,78
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2019	Mesure 10: contrôles sur place tardifs pour les années de demande 2015, 2016 et 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 515 633,29	0,00	- 515 633,29
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Mesure 11: contrôles sur place tardifs pour les années de demande 2015, 2016 et 2017	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 96 090,11	0,00	- 96 090,11
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2019	Mesure 11: contrôles sur place tardifs pour les années de demande 2015, 2016 et 2017	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 198 587,81	0,00	- 198 587,81
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Mesure 13: contrôles sur place tardifs pour les années de demande 2015 et 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-3 154 170,92	0,00	-3 154 170,92
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Mesure 13: contrôles sur place tardifs pour les années de demande 2015 et 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 89 844,07	0,00	- 89 844,07
					Total FR:	**EUR**	**-5 505 949,96**	**- 20 529,28**	**-5 485 420,68**
GB	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2016	Absence de contrôle secondaire «piste d'audit appropriée»	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 1 001,86	0,00	- 1 001,86
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2017	Absence de contrôle secondaire «piste d'audit appropriée»	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 88 362,78	0,00	- 88 362,78

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2018	Absence de contrôle secondaire «piste d'audit appropriée»	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 96 261,44	0,00	- 96 261,44
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	CEB/2019/050/GB - Erreurs détectées par l'OC dans le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	- 101,25	0,00	- 101,25
	Certification	2017	Erreurs financière constatées lors des tests de validation pour le Feader	PONCTUEL		EUR	- 246,27	0,00	- 246,27
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2017	Faiblesses au niveau du contrôle clé «Visites sur place effectuées pour toutes les opérations d'investissement afin de vérifier la réalité de l'investissement» – M4.2	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 11 918,50	0,00	- 11 918,50
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2018	Faiblesses au niveau du contrôle clé «Visites sur place effectuées pour toutes les opérations d'investissement afin de vérifier la réalité de l'investissement» – M4.2	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 15 638,80	0,00	- 15 638,80
					Total GB:	**EUR**	**- 213 530,90**	**0,00**	**- 213 530,90**
HR	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs financières constatées par l'organisme de certification — Feader SIGC	PONCTUEL		EUR	- 1 135,66	0,00	- 1 135,66
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Sanctions pluriannuelles Feader 14-20	PONCTUEL		EUR	- 401 708,13	0,00	- 401 708,13
					Total HR:	**EUR**	**- 402 843,79**	**0,00**	**- 402 843,79**

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
IE	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Dettes Feader 2007-2013	PONCTUEL		EUR	- 277 576,99	0,00	- 277 576,99
	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Dettes Feader 2014-2020	PONCTUEL		EUR	- 8 996,70	0,00	- 8 996,70
					Total IE:	**EUR**	**- 286 573,69**	**0,00**	**- 286 573,69**
IT	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	M10: qualité des contrôles sur place - année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 19 222,47	- 208,22	- 19 014,25
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2016	M125 et M04.3: vérification insuffisante des procédures de passation de marchés publics - exercices 2015, 2016 et 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 25 169,29	0,00	- 25 169,29
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2017	M125 et M04.3: vérification insuffisante des procédures de passation de marchés publics - exercices 2015, 2016 et 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 5 526,30	0,00	- 5 526,30
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2015	M125 et M04.3: dépenses non conformes en ce qui concerne l'article 48, paragraphe 3, du règlement 809/2014 - exercices 2015 et 2016	PONCTUEL		EUR	- 153 741,22	0,00	- 153 741,22
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2016	M125 et M04.3: dépenses non conformes en ce qui concerne l'article 48, paragraphe 3, du règlement 809/2014 - exercices 2015 et 2016	PONCTUEL		EUR	-3 414 818,82	0,00	-3 414 818,82

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2016	M221 et M08.1: absence de contrôles appropriés en matière de double financement - années de demande 2016 et 2017	PONCTUEL		EUR	- 1 574,90	0,00	- 1 574,90
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2017	M221 et M08.1: absence de contrôles appropriés en matière de double financement - années de demande 2016 et 2017	PONCTUEL		EUR	- 1 681,47	0,00	- 1 681,47
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2015	M221, M226, M227 et M08: dépenses non conformes en ce qui concerne l'article 48, paragraphe 3, du règlement 809/2014 - exercices 2015 et 2016	PONCTUEL		EUR	- 3 544,00	0,00	- 3 544,00
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2016	M221, M226, M227 et M08: dépenses non conformes en ce qui concerne l'article 48, paragraphe 3, du règlement 809/2014 - exercices 2015 et 2016	PONCTUEL		EUR	- 357 155,54	0,00	- 357 155,54
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2016	M226, M227 et M08: Vérification insuffisante des procédures de passation de marchés publics - exercices 2015, 2016 et 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 19 513,74	0,00	- 19 513,74
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2017	M226, M227 et M08: Vérification insuffisante des procédures de passation de marchés publics - exercices 2015, 2016 et 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	57,23	0,00	57,23

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Feader — Développement rural — Investissements — Bénéficiaires publics	2015	M321 et M07: dépenses inéligibles pour l'exercice 2016 et dépenses non conformes en ce qui concerne l'article 48, paragraphe 3, du règlement 809/2014 - exercices 2015 et 2016	PONCTUEL		EUR	- 701,64	0,00	- 701,64
	Feader — Développement rural — Investissements — Bénéficiaires publics	2016	M321 et M07: dépenses inéligibles pour l'exercice 2016 et dépenses non conformes en ce qui concerne l'article 48, paragraphe 3, du règlement 809/2014 - exercices 2015 et 2016	PONCTUEL		EUR	- 564 100,95	0,00	- 564 100,95
	Feader — Développement rural — Investissements — Bénéficiaires publics	2015	M321, M511, M07 et M20: vérification insuffisante des procédures de passation de marchés publics - exercices 2015, 2016 et 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 90,68	0,00	- 90,68
	Feader — Développement rural — Investissements — Bénéficiaires publics	2016	M321, M511, M07 et M20: vérification insuffisante des procédures de passation de marchés publics - exercices 2015, 2016 et 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 85 711,13	0,00	- 85 711,13
	Feader — Développement rural — Investissements — Bénéficiaires publics	2017	M321, M511, M07 et M20: vérification insuffisante des procédures de passation de marchés publics - exercices 2015, 2016 et 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 15 014,50	- 3 252,70	- 11 761,80

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Feader — Développement rural — Investissements — Bénéficiaires publics	2016	M323: dépenses non conformes en ce qui concerne l'article 48, paragraphe 3, du règlement 809/2014 - exercice 2016	PONCTUEL		EUR	- 252 947,07	0,00	- 252 947,07
					Total IT:	**EUR**	**-4 920 456,49**	**- 3 460,92**	**-4 916 995,57**
LT	Feader — Développement rural — Axe 1 — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2014	Manquements dans les contrôles clés	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 652 972,01	0,00	- 652 972,01
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2015	Manquements dans les contrôles clés	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 286 123,01	0,00	- 286 123,01
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2016	Manquements dans les contrôles clés	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 555 235,88	0,00	- 555 235,88
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2017	Manquements dans les contrôles clés	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 378 398,96	0,00	- 378 398,96
	Feader — Développement rural — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2018	Manquements dans les contrôles clés	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 313 718,11	0,00	- 313 718,11
					Total LT:	**EUR**	**-2 186 447,97**	**0,00**	**-2 186 447,97**
NL	Apurement des comptes — apurement financier	2018	Erreurs connues et erreurs aléatoires dans le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	- 221 311,13	0,00	- 221 311,13
					Total NL:	**EUR**	**- 221 311,13**	**0,00**	**- 221 311,13**

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PL	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2016	Double financement entre le boisement et l'écologisation — exercice 2016	PONCTUEL		EUR	- 233 152,21	0,00	- 233 152,21
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2017	Double financement entre le boisement et l'écologisation — exercice 2017	PONCTUEL		EUR	- 194 053,40	0,00	- 194 053,40
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2018	Double financement entre le boisement et l'écologisation — exercice 2018	PONCTUEL		EUR	- 181 226,84	0,00	- 181 226,84
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2019	Double financement entre le boisement et l'écologisation — exercice 2019	PONCTUEL		EUR	- 175 948,01	0,00	- 175 948,01
					Total PL:	**EUR**	**- 784 380,46**	**0,00**	**- 784 380,46**
SI	Conditionnalité	2017	Conditionnalité: portée limitée des ERMG 2 — année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	- 471,95	0,00	- 471,95
	Conditionnalité	2018	Conditionnalité: portée limitée des ERMG 2 — année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 393,82	0,00	- 393,82
	Conditionnalité	2019	Conditionnalité: portée limitée des ERMG 2 — année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	- 101,56	0,00	- 101,56
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Développement rural — Mesures relevant du SIGC: contrôles sur place partiels limités à une opération relevant des mesures relatives au bien-être des animaux (M14) - année de demande 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 457,61	0,00	- 457,61

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Développement rural — Mesures relevant du SIGC: contrôles sur place partiels limités à une opération relevant des mesures relatives au bien-être des animaux (M14) - année de demande 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 54,58	0,00	- 54,58
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2017	Développement rural — Mesures ne relevant pas du SIGC: coûts de TVA inéligibles pour la mesure forestière M8 - exercices 2017 et 2018	PONCTUEL		EUR	- 19 284,16	0,00	- 19 284,16
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2018	Développement rural — Mesures ne relevant pas du SIGC: coûts de TVA inéligibles pour la mesure forestière M8 - exercices 2017 et 2018	PONCTUEL		EUR	- 8 923,69	0,00	- 8 923,69
	Feader — Développement rural — Mesures forestières	2019	Développement rural — Mesures ne relevant pas du SIGC: coûts de TVA inéligibles pour la mesure forestière M8 - exercice 2019	PONCTUEL		EUR	- 875,87	0,00	- 875,87
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2017	Développement rural — Mesures ne relevant pas du SIGC: absence de visites sur place pour la mesure d'investissement M4 - exercices 2017 et 2018	TAUX FORFAITAIRE	3,00%	EUR	- 34 726,75	0,00	- 34 726,75

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2018	Développement rural — Mesures ne relevant pas du SIGC: absence de visites sur place pour la mesure d'investissement M4 - exercices 2017 et 2018	TAUX FORFAITAIRE	3,00%	EUR	- 187 868,37	0,00	- 187 868,37
	Feader — développement rural — investissements — bénéficiaires privés	2019	Développement rural — Mesures ne relevant pas du SIGC: absence de visites sur place pour la mesure d'investissement M4 - exercice 2019	TAUX FORFAITAIRE	3,00%	EUR	- 45 012,90	0,00	- 45 012,90
	Feader Leader — Développement rural	2019	Développement rural — Mesures ne relevant pas du SIGC: absence de visites sur place pour la mesure d'investissement M19 - exercice 2019	TAUX FORFAITAIRE	3,00%	EUR	- 531,37	0,00	- 531,37
					Total Sl:	**EUR**	**- 298 702,63**	**0,00**	**- 298 702,63**
SK	Certification	2017	EPP dans le Feader SIGC	MONTANT ESTIMÉ		EUR	- 261 153,88	- 57 650,01	- 203 503,87
	Certification	2017	EPP dans le Feader hors SIGC	MONTANT ESTIMÉ		EUR	- 733 450,69	- 2 727,51	- 730 723,18
					Total SK:	**EUR**	**- 994 604,57**	**- 60 377,52**	**- 934 227,05**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	-19 548 540,25	- 234 376,16	-19 314 164,09